Swiss Confederation

Conseil des droits de l'homme

18e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

République Dominicaine

Genève, le 5 février 2014

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président.

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation dominicaine et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse est préoccupée par le sort de la communauté de descendance majoritairement haîtienne, qui s'est vue dépossédée de son droit à la nationalité en raison de l'Arrêt du 23 septembre 2013 du Tribunal Constitutionnel. La Suisse recommande au gouvernement dominicain de prendre toutes les mesures possibles pour améliorer la situation des personnes dont les droits ont été négativement affectés par cet arrêt, et d'assurer le respect de ses obligations en droit international.

Malgré les efforts entrepris par le gouvernement, la Suissé reste préoccupée par la violence contre les femmes et les filles. La Suisse recommande la mise en œuvre du Plan stratégique pour la prévention, la détection, le soutien et la répression en matière de violence contre les femmes, et recommande que le gouvernement assure que les ministères concernés possèdent les ressources adéquates pour mettre en œuvre le Plan.

La société civile fait état de nombreuses allégations de violations des droits de l'homme commises par la police nationale et, dans ce contexte, la Suisse salue les efforts du Président de la République Domínicaine en vue de la création d'une commission présidentielle pour la réforme de la police nationale. La Suisse recommande que le gouvernement y intègre une approche basée sur les droits de l'homme, établisse un mécanisme de gouvernance indépendant chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, et assure l'accès à la justice pour les victimes.

Je vous remercie.